

Séance extraordinaire du 21 octobre 2019

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Damien, tenue à 20h00, le 21 octobre 2019, en la salle habituelle des délibérations, à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du maire, monsieur Daniel Monette

Madame	Christiane Beaudry, conseillère district 6
Messieurs	Michel Charron, conseiller au district 5 Pierre Deschênes, conseiller au district 4 Jean-Pierre Cholette, conseiller au district 2 Éric Deslongchamps, conseiller au district 1

Monsieur Mario Morin, directeur général, est également présent.

Assistent également 2 personnes du public.

L'absence de monsieur Michel Dubé est motivée.

1. PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM

À 20h00, les membres du conseil municipal prennent place à la table des délibérations, le quorum étant constaté.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 20h00, monsieur Daniel Monette ouvre la séance.

3. DÉCLARATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le directeur général déclare que l'avis de convocation pour la présente séance a été signifié dans les délais prescrits par la loi.

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

313-10-2019

Sur proposition de monsieur Jean-Pierre Cholette, il est unanimement résolu :

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ORDRE DU JOUR

1. Présences et constatation du quorum
2. Ouverture de la séance
3. Déclaration du directeur général
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Octroi de contrat – Entretien hivernal du chemin du Lac-Migué et du chemin du Bosquet-du-Lac

Séance extraordinaire du 21 octobre 2019

6. Octroi de contrat – Entretien hivernal du chemin du Lac-Gauthier et des chemins en bordure du Lac Gauthier
7. Octroi de contrat – Remplacement de conduites d'aqueduc au Lac Lachance
8. Autorisation de dépenses – Vidange de compartiments de la fosse septique (station des eaux usées)
9. Période de questions
10. Levée de la séance

5. OCTROI DE CONTRAT – ENTRETIEN HIVERNAL DU CHEMIN DU LAC-MIGUÉ ET DU CHEMIN DU BOSQUET-DU-LAC

314-10-2019

Suite à un appel d'offres sur invitation pour l'entretien hivernal du chemin du Lac-Migué et du chemin du Bosquet-du-Lac, à l'ouverture des soumissions, le 18 octobre 2019, seule la soumission suivante a été déposée :

Soumissionnaire	Saison 2019-2020 Coût au km avant taxes	Saison 2020-2021 Coût au km avant taxes
Entreprises Turenne Inc.	2 595 \$	2 595 \$

Suivant l'analyse de conformité et une recommandation du directeur général, **sur proposition** de monsieur Pierre Deschênes, il est unanimement résolu :

- D'accorder le contrat d'entretien hivernal du chemin du Lac-Migué et du chemin du Bosquet-du-Lac à Entreprises Turenne Inc., pour les hivers 2019-2020 et 2020-2021, pour un montant annuel de deux mille cinq cent quatre-vingt-quinze dollars (2 595 \$) le kilomètre, taxes en sus, selon les modalités et termes prévus au document d'appel d'offres faisant partie intégrante du contrat.

6. OCTROI DE CONTRAT – ENTRETIEN HIVERNAL DU CHEMIN DU LAC-GAUTHIER ET DES CHEMINS EN BORDURE DU LAC GAUTHIER

315-10-2019

Suite à un appel d'offres sur invitation pour l'entretien hivernal du chemin du Lac-Gauthier et des chemins en bordure du Lac Gauthier, à l'ouverture des soumissions, le 18 octobre 2019, seule la soumission suivante a été déposée :

Soumissionnaire	Saisons 2019-2020 et 2020-2021 Coût au km par saison (sans taxes)	Saisons 2019-2020 et 2020-2021 Coût par sortie (sable) par saison (sans taxes)
Jacques Paquin	1 868,75 \$	325,00 \$

Séance extraordinaire du 21 octobre 2019

Suivant l'analyse de conformité et une recommandation du directeur général, **sur proposition** de madame Christiane Beaudry, il est unanimement résolu :

- D'accorder le contrat d'entretien hivernal du chemin du Lac-Gauthier et des chemins en bordure du Lac Gauthier à Jacques Paquin, pour les hivers 2019-2020 et 2020-2021, pour un montant annuel de mil huit cent soixante-huit dollars et soixante-quinze cents (1 868,75 \$) le kilomètre, sans taxes, selon les modalités et termes prévus au document d'appel d'offres faisant partie intégrante du contrat.
- Il est également résolu d'accorder à Jacques Paquin le contrat d'épandage d'abrasifs (sable), pour les hivers 2019-2020 et 2020-2021, pour un montant de trois cent vingt-cinq dollars (325,00 \$) par sortie, sans taxes, toujours selon les modalités et termes prévus au document d'appel d'offres faisant partie intégrante du contrat.

7. OCTROI DE CONTRAT – REMPLACEMENT DE CONDUITES D'AQUEDUC AU LAC LACHANCE

316-10-2019

Suite à un appel d'offres public pour le remplacement de conduites d'aqueduc au Lac Lachance, à l'ouverture des soumissions, le 21 octobre 2019, les soumissions suivantes ont été déposées :

Soumissionnaires	Montants avant taxes
Jobert Inc.	806 544,38 \$
Action Progex Inc.	941 712,98 \$
Les Excavations Michel Chartier Inc.	1 036 918,05 \$
Généreux Construction Inc.	1 088 362,80 \$

Attendu l'analyse de conformité des soumissions déposées, réalisée par la firme Parallèle 54, Expert Conseil, et une recommandation d'octroi de contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Jobert Inc.;

Attendu que suivant les résultats des soumissions déposées, il appert que les sommes d'argent disponibles au programme de la Taxe sur l'Essence et de la contribution du Québec (TECQ-2014) sont de loin inférieures aux coûts à prévoir, si un contrat était à ce stade octroyé,

En conséquence, sur proposition de monsieur Pierre Deschênes, il est unanimement résolu :

Que ce conseil rejette toutes les soumissions déposées.

Séance extraordinaire du 21 octobre 2019

8. AUTORISATION DE DÉPENSES – VIDANGE DE COMPARTIMENTS DE LA FOSSE SEPTIQUE (STATION DES EAUX USÉES)

317-10-2019

Attendu que pour le bon fonctionnement et la préservation des composantes de l'usine des eaux usées, des compartiments de la fosse septique doivent être vidangés rapidement;

Attendu que deux soumissions ont été demandées à cet effet et que le plus bas soumissionnaire est Vacuum St-Gabriel Enr., pour un prix de 6 000,00 \$, avant taxes;

Sur proposition de monsieur Michel Charron, il est unanimement résolu :

- D'autoriser une dépense de 6 000,00 \$, avant taxes, pour les travaux ci-dessus mentionnés, travaux à être réalisés par l'entreprise Vacuum St-Gabriel Enr.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

318-10-2019

L'ordre du jour étant épuisé, **sur proposition** de monsieur Pierre Deschênes, il est unanimement résolu :

- De lever la séance à 20 h 30.

Daniel Monette
Maire

Mario Morin
Directeur général